

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 20/02/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Quatre Février, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 18 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD, Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude NOURET.

Étaient excusés : Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. André HEBRARD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/01 : Demande de subvention dans le cadre du projet « Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert »

Considérant le projet de rénovation énergétique de la Salle Jacques Prévert, selon la délibération en date du 16 avril 2023 ;

Considérant les demandes de subventions relatives à ce projet, selon les délibérations 2024/27 du 08 avril 2024 et 2024/50 du 27 septembre 2024 ;

M. le Maire expose les éléments suivants :

- Le 06 août 2024, réception de l'arrêté attributif de subvention dans le cadre du Fonds Vert, d'un montant de 291 418 € (correspondant à 40 % de la dépense éligible 728 546 €)
- Le 26 septembre 2024, réception d'un courrier de la préfecture qui informe que la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) n'a pu être retenue dans la programmation de l'année 2024.
- Le 16 janvier 2025, réception d'un courrier du Président du Conseil Départemental du Tarn, qui informe qu'une aide départementale de 176 054,19 € sera proposée à la Commission Permanente du 11 avril 2025.
- Le 18 février 2025, réception d'un courrier informant qu'un montant de subvention de 40 000 € a été accordé par la Région Occitanie.
- Le projet a été revu à la baisse par la commission afin de limiter le coût :
 - o Le local de rangement a une surface prévue de 27 m² au lieu de 54 m² : - 18 800 €
 - o L'achat d'une scène n'est plus prévu : - 20 000 €
 - o Modification isolation extérieure / intérieure : - 10 100 €
 - o Garde-corps et accès toiture : - 12 400 €
 - o Réduction des honoraires en conséquence.

- L'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre estimant désormais le projet à un montant de 885 679 € répartis comme suit :
 - o Travaux : 799 857 €HT
 - o Honoraires maîtrise d'œuvre, SPS, bureau de contrôle, audit : 85 822 €HT

- Une prorogation d'un an de l'arrêté attributif de subvention dans le cadre du Fonds Vert a été demandée à la sous-préfecture ; en effet, l'arrêté actuel fixe le commencement de l'opération avant le mois d'août 2025.

M. le Maire a, par décision n°6 du 20 février 2025, sollicité une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2025. Les services de la préfecture demandent que cette demande de subvention soit approuvée par le Conseil Municipal, même si cette attribution a été confiée au Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre :

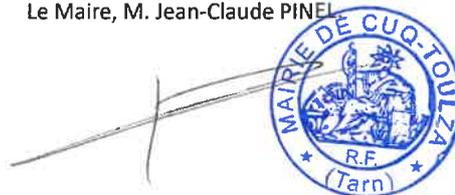
- INSCRIT ce projet au budget de la commune ;
- SOLLICITE une subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR 2025, sur le montant non-éligible au Fonds Vert ;
- PRECISE que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Dépense éligible	Taux		Montant	% subv
Etat (Fonds Vert)	728 546,00 €	40 %	Acquis	291 418,00 €	32,9 %
Etat (DETR)	157 133,00 €	30 %	Sollicité	47 140,00 €	5,3 %
Région			Acquis	40 000,00 €	4,5 %
Département	880 270,92 €	20 %	Sollicité	176 054,19 €	19,9 %
<i>Autofinancement</i>				331 066,81 €	37,4 %
TOTAL				885 679 €	

- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL



Le Secrétaire de séance, M. André HEBRARD